Roubaix

Aujourd'hui, lundi 7 janvier :

Aujourd'hui, sainte Mélanie.
Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 00.
Lune : Nouvelle du 8, premier quartier le 11.

Prévisions météorologiques pour la journée du 7 janvier (Région Nord) : Temps plus frais, ciel nuageux, brumeux, rares averses éparses ; vent du Secteur Nord, modéré ; température diurne légèrement plus basse ; minimum de température légèrement plus bas.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 16 à 17 h., local de la Goutte de Lait.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 92, rue des Longues-Haies : à 14 heures, consultation pour adultes.

Bains Municipaux : Piscine et Bains-douches : de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 à 20 h.

Une grande réunion sur la réforme fiscale

La Fédération des Syndicats commerciaux détaillants de Roubaix et de ses cantons et les Syndicats du commerce de détail de Tourcoing, organisent une grande réunion pour tous les petits et moyens commerçants de Roubaix et de Tourcoing, syndiqués ou non, qui aura lieu le mardi 8 janvier, à 17 h. 30, salle du Casino, 50bis Grand'Rue, à Roubaix, contre :

L'augmentation des impôts et la suppression des abattements à la base... Le forfait obligatoire... La délation... Les injustices et les iniquités de la réforme fiscale.

L'entrée de la salle est absolument libre et, dans son propre intérêt, chaque maison de commerce doit être représentée à cette réunion. Les dames sont cordialement invitées. Les desiderata et les revendications du petit et du moyen commerce qui seront approuvés au cours de cette réunion seront remis à M. le Préfet du Nord pour être transmis aux Pouvoirs publics.

***

Les sociétés suivantes invitent leurs membres à assister à cette réunion :

Syndicat des libraires et marchands de journaux de Roubaix et environs ;

Syndicat des marchands de beurre, œufs et volailles de Lille, Roubaix, Tourcoing.

Union des Maîtres artisans, « Café Pandore », 26, rue Pauvrée.

HALLE FLIPO. 500 gr. Gruyère, 4.00 ; extra, 5.00 ; énorme choix biscuits. 23725

L'assemblée générale trimestrielle des Médaillés coloniaux français et belges

Une conférence sur le général Mangin

Les médaillés coloniaux français et belges ont tenu hier dimanche, à 10 h. 30, au Café Victor Beaucamps, place Sainte-Elisabeth, leur assemblée générale trimestrielle.

La réunion était présidée par M. le lieutenant-colonel Robyn, président du Cercle militaire, entouré du capitaine Desreumaux, du commandant Zollikoffer, de MM. A. Zund, président actif, Henri Vandaele, vice-président d'honneur, délégué de la Ligue maritime et coloniale, Victor Beaucamps, secrétaire général et Michel, trésorier.

Après les souhaits de bienvenue, présentés par M. Zund, il est procédé au renouvellement partiel de la Commission. Les membres sortants : MM. Delose, vice-président, Delmotte, secrétaire-adjoint, Bottiel, trésorier-adjoint, Courtecuisse, Questroy et Lefebvre, sont réélus à l'unanimité.

M. Henri Vandaele fait ensuite causerie, écoutée avec le plus vif intérêt sur le général Mangin, une des plus nobles figures de nos grands chefs militaires.

Après avoir rappelé les origines de Mangin, petit-fils du procureur général Mangin, préfet de police sous la Restauration, M. Henri Vandaele retrace les différentes étapes de sa carrière coloniale : le Soudan, la fameuse mission Marchand (Congo-Nil), le Congo, l'Afrique Orientale et le Maroc, qui valurent au jeune officier cinq blessures de guerre et d'innombrables citations. La création de l'armée noire, œuvre maîtresse de Mangin est exposée en détail. C'est ensuite la grande épopée de 1914 : Dinant, Namur, Berry, Craonne, Verdun, avec la reprise de Douaumont qui brisa pour toujours la ruée allemande, le

LE GÉNÉRAL MANGIN

limogeage de 1917, suivi de la période glorieuse de 1918, grâce à l'appui du « Père la Victoire ».

Voici l'armistice : le commandement de la 1re armée d'occupation du Rhin est confié à Mangin, dont la diplomatie fait aisément la conquête, pacifique cette fois, de l'ennemi de la veille.

Après la Rhénanie, et l'apothéose de la mission du général Mangin, en Amérique latine, c'est alors la page douloureuse, qui mit fin à la carrière du héros : le trépas brutal, dans des circonstances demeurées mystérieuses, au cours d'un banquet que lui offraient ses anciens frères d'armes.

Interprète de l'assistance, M. le colonel Robyn remercie M. Henri Vandaele de la magnifique page d'histoire qu'il vient de retracer, et la réunion prend fin par le tirage d'une brillante tombola.

COIFFEURS !

Pour vos peignes, brosses à cheveux, outils qui se graissent rapidement, plongez-les une seconde dans de l'eau tiède ou chaude contenant du « SELCO » (une à deux cuillers à café dans un litre d'eau) et, instantanément, ils seront dégraissés et aseptisés.

Vos lavabos, carrelages ou linos, vos glaces, seront aussi rapidement nettoyés au « SELCO ». 23703d

La succession de M. Wattremez au Conseil d'arrondissement

Les sections du Parti démocrate populaire de Roubaix et de Wattrelos, dans leur réunion du dimanche 6 janvier, ont décidé à l'unanimité de présenter de nouveau la candidature de M. Gérard Leclerman, conseiller prud'homme, en vue de l'élection d'un conseiller d'arrondissement dans le canton Roubaix-Wattrelos-Est, en remplacement de M. Wattremez, décédé.

Toiles t^e genres. L. Cuvelle, 73, r. Nain. 08d

La noyée inconnue de l'écluse de l'Union est identifiée

Nous avons relaté hier la macabre trouvaille qu'avaient faite samedi matin l'éclusier de l'écluse de l'Union située entre le pont Morel et le pont de la Gaieté. Comme l'écluse semblait être coincée par un obstacle — au passage d'une péniche — l'éclusier essaya de ramener cet obstacle et, au bout de sa gaffe... il trouva le corps d'une femme !

La noyée portait deux plaies profondes à la tête ce qui fait que le Parquet ordonna une autopsie qui fut pratiquée par M. le docteur Vielledent, médecin-légiste. Cette autopsie démontra que les blessures suspectes avaient été faites après la mort, sans doute par la gaffe qui ramena le cadavre à la surface. Il ne s'agissait donc vraisemblablement que d'un accident ou d'un suicide.

Le corps ne portant aucun papier ni d'ailleurs le moindre argent, il fut impossible de l'identifier, et on le transporta à la morgue de l'hôpital « La Fraternité ».

C'est là que vint le reconnaître, dimanche matin, M. Leclercq, tenancier du « Café de Bruxelles », 64, rue Henri-Carrette. La noyée était une de ses locataires, Mme Raymonde Declercq, 45 ans, ménagère. Celle-ci, la veille, avait, dit-il, annoncé l'intention de mettre fin à ses jours et la nuit, vers une heure du matin, on l'entendit se lever et quitter son logement...

Il est probable que c'est alors qu'elle alla mettre son funeste projet à exécution.

SELCO NETTOIE N'IMPORTE QUOI
UTILISEZ-LE POUR VOTRE VAISSELLE.
23704d

Une fillette est renversée par une auto Grand'Place

Dimanche, vers 17 heures, un léger accident s'est produit sur la Grand'Place. Une auto, pilotée par M. Louis Masure, tonneur, domicilié 86, rue de Tournai, à Pecq, venait de la Grand'Rue et allait virer au contour Saint-Martin.

Au moment où l'automobiliste amorçait son virage, il culbuta une fillette qui traversait la chaussée. Celle-ci, Francine Drouleers, 4 ans, 97, rue Carnot, à Wattrelos, roula sur le sol. Elle se relève d'ailleurs sans grand mal, et sous le coup seulement, d'une frayeur bien compréhensible.

On la conduisit pourtant chez M. le docteur Prouvost qui ne releva heureusement que des contusions peu graves.

M. André, commissaire de police de permanence, a ouvert l'enquête d'usage sur cet accident.

OUVERTURE DU CABINET MÉDICAL DU DOCTEUR Jean PEINGNEZ, 32, rue des Sept-Ponts. - Consultations tous les jours, de 13 à 15 heures. En plus, mardi et vendredi, de 17 à 19 heures, et dimanche matin, de 9 à 11 heures. 23695

CHORALE DES MUTILÉS. — Demain soir mardi 8, à 19 h. 30, répétition générale.

CHAUSSEZ-VOUS CHEZ BOUCAU
HOMMES ET DAMES 50 francs
« PRIMODIC »

Profitez cette semaine des
ARTICLES RÉCLAME
des COMMERÇANTS du CENTRE

CROIX

Le concert annuel de l'Amical-Club de Croix

La salle des fêtes de Croix était dimanche après-midi pleine de spectateurs enthousiastes, et la farce populaire et régionale en trois actes de Simons : « Alphonse Ier, roi d'Inouïa », obtint une fois de plus un grand succès.

On connaît l'histoire de ces braves gens — Alphonse et Zulma — qui, après avoir assisté à une conférence sur l'autonomie flamande, et suivi une idée... qui fait son chemin, sont appelés au pouvoir. Maîtres de leur royaume, ils gouvernent pour le plus grand bien de leurs sujets, mais on manigance autour d'eux... et, après bien des péripéties qui déchaînent le rire dans l'auditoire, la destinée leur fera retrouver leur vie paisible d'autrefois !

A ceci, Léne Dariel et Simons prêtent leur verve intarissable. Bref, chacun gardera le meilleur souvenir du moment agréable passé hier après-midi. Ce fut un succès pour les acteurs, également pour l'active commission de l'A.C. Croix, qui avait mis sur pied cette séance... et un plaisir pour les spectateurs.

A l'entr'acte, M. Henri Hollemart, secrétaire de l'A.C.O., après avoir rappelé les brillants succès du club en championnat au cours de l'actuelle saison (les équipes 1 A, 1 B et Minimes sont en tête de leurs divisions respectives) remercia le public d'être venu en aussi grand nombre à cette représentation et d'avoir en même temps montré sa sympathie à l'active société croisienne.

Deux autos s'accrochent sur le Grand Boulevard

Samedi, sur le Grand Boulevard, à peu de distance du Vélodrome, deux automobiles qui roulaient en sens inverse sont entrées en collision.

Le choc fut violent, en raison de la vitesse des deux véhicules. Les garde-boue et marchepieds des voitures furent arrachés et les pneus avant éclatèrent.

Une des autos fit une embardée et monta sur le trottoir, tandis que l'autre fut projetée à plusieurs mètres de distance et vint s'arrêter juste sur la voie du Mongy.

Or, à ce moment un tramway arrivait à toute vitesse.

Naturellement, devant cette menace les occupants de l'auto s'empressèrent de sauter hors de la voiture, laissant celle-ci à son sort.

Il n'arriva rien d'ailleurs car le tramway, sous l'action énergique des freins, stoppa à plusieurs mètres de la voiture.

Les automobilistes en furent donc quittes pour la peur et sortirent indemnes de l'accident. Par contre les dégâts matériels furent très importants pour les deux autos.

WASQUEHAL

La statistique annuelle des accidents du travail

Au cours de l'année 1934 qui vient de s'écouler, les services municipaux ont eu à enregistrer 321 déclarations d'accidents du travail survenus dans les usines ou chantiers de la commune. Sur ce nombre relativement peu important étant donné la quantité d'usines situées sur le territoire de Wasquehal, un seul fut des autres mortelles ; 33 ont occasionné une incapacité d'un mois et plus et 14 entraînèrent une incapacité permanente et partielle ayant donné lieu à enquête pour l'attribution d'une rente d'accident du travail.

PAIEMENT DES SECOURS AUX VIEILLARDS, INFIRMES ET INCURABLES ET AUTRES. — Le paiement des allocations mensuelles aura lieu à la Recette municipale jeudi prochain, 10 janvier, de 9 h. à 11 h. 30, 12, rue Ferrer.

RETRAITES OUVRIÈRES. — Les titulaires de la retraite ouvrière peuvent se présenter à la Mairie, 2e gui bet, pour l'établissement du certificat qui leur permettra de percevoir leur trimestre le 1er février. (Se munir du titre.)

CAISSE « LA FAMILLE » (CAPREAU). — Permanence 1, rue de Roubaix, mercredi, de 19 h. 15 à 20 h. 15, et samedi, de 17 à 18 h., pour le paiement des prestations.

WATTRELOS

LA DISTRIBUTION DES CARTES DE PAIN. — Demain mardi, distribution des cartes de pain suivant l'horaire ci-après :

De 8 h. 30 à 10 h. 30 : Rues des Trois Pierres, Nungesser-et-Coli, St-Antoine, des Lilas, de la Potente, du Fleury, avenue Florin, les Carrières Delva, Vermotte, Rasson, Bonte, Six, Cocheteux, Coussement Grimonpres, rue et place St-Gérard. — De 10 h. 30 à 11 h. 30 : Le Haut-Vinage, avenue J.-Castel, rues de la Martinoire, du Moulin-Tonton, du Petit-Moulin, des Villas, du Vivoleux, le Winbaute, rue Saint-Vincent-de-Paul, rangée Moutarde. — De 15 h. 30 (c'est-à-dire après le pointage des chômeurs) à 17 h. : le Breuil, rue des Ballons, des Lys, de Verdun, Blanche, Paule, Blériot, du Petit-Tournai.

Les intéressés sont priés de se présenter porteurs de leurs pièces d'état-civil.

ÉCOLE DE PERFECTIONNEMENT. — Les cours vont reprendre à l'Ecole de perfectionnement des sous-officiers de réserve ; ils auront lieu au «Café de l'Innovation, Grand'Place, et commencent à 19 h. 30 :

Artillerie. — Mardi 8 janvier, mardi 15 janvier, mardi 22 janvier.

Infanterie et armes armes. — Mercredi 9 janvier, mercredi 16 janvier ; mercredi 30 janvier.

Les gradés appartenant au génie, doivent assister aux séances de l'infanterie, en attendant l'ouverture d'une école de génie qui sera créée sous peu. La fiche remise au cours des séances comporte toujours les mêmes avantages.

LYS

PERCEPTION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — Mardi 8 janvier, de 14 à 16 h., au débit de tabac Bauffe, rue Jules-Guesde.

LES ANNONCES pour le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez Danaels, 24, rue de Lannoy.

LEERS

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés lundi 7 janvier, l'après-midi.

POUR LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE. — Le Racing-Club de Leers a remis à la Mairie une somme de 134 fr. produit d'un match joué au profit de la propagande contre la tuberculose.

CHOMAGE. — Pointage lundi 7 janvier, à 10 h., salle municipale des fêtes.

SAILLY

La fraude

Les douaniers en embuscade samedi à 22 h., à la plaine de Neuville, ont arrêté un sujet polonais, Jean Bardzisewski, âgé de 40 ans, qui était porteur de 12 kilos de tabac belge.

Conduit à la gendarmerie de Lannoy, il sera conduit ce matin, lundi, à la prison de Lille.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES sera perçue jeudi 10 janvier, de 8 h. 30 à 11 h. au débit de tabac Mille.

ASCQ

UN VOL IMPORTANT EST COMMIS EN PLEIN JOUR DANS UNE HABITATION OUVRIÈRE

Un vol d'une rare audace a été commis chez un ménage de braves ouvriers à Ascq. Les économies péniblement amassées au cours de longues années ont subitement disparu. Et avec elles les petits bijoux de famille dévotement conservés. Le préjudice est important.

M. et Mme Chocquel habitent au lieu dit « Le Marais », à Ascq. Gens très économes, bien réputés dans la commune, ils avaient amassé un petit pécule en vue des jours mauvais. Ces économies qui se montaient à ce jour à une dizaine de milliers de francs environ étaient précieusement renfermées dans un coffret.

Les époux Chocquel qui n'avaient aucune raison de se méfier puisqu'ils ne recevaient chez eux que très peu de personnes, laissaient ce coffret dans une armoire située dans leur habitation.

Il y a quelques jours M. Chocquel, mutilé du travail, s'en fut à son ancienne usine pour percevoir le montant de la pension que lui valut un accident. A son retour, il remit l'argent à sa femme. Celle-ci après en avoir conservé une partie, voulut peu de temps après placer le reste dans le coffret aux économies.

Quelle ne fut pas la stupéfaction de Mme Chocquel de ne plus le trouver à sa place habituelle. Elle retourne toute l'armoire, cherche dans la pièce. Ce fut en vain. Le coffret et son contenu avaient bel et bien disparu.

Ce qui accentuait encore la douleur de ces honnêtes gens, c'est que le coffret contenait non seulement une petite fortune pour eux mais encore, une montre, une chaîne, un collier de certaine valeur, ainsi qu'un livret de Caisse d'épargne, en titre de pension accordé pour l'un de leurs fils tué à la guerre, etc...

M. Chocquel s'en fut immédiatement porter plainte à la mairie. La gendarmerie de Lannoy s'est rendue sur les lieux pour se livrer à une minutieuse enquête.

Le colonel de la Rocque préside une manifestation des « Croix de feu » à Amiens

Six mille Croix de Feu, Bricards et Volontaires nationaux ont manifesté hier dimanche à Amiens à l'occasion de la remise de fanions aux sections d'Amiens et d'Abbeville. Venus de Paris et des départements limitrophes par des itinéraires détournés, ils ont retrouvé au cirque d'Amiens, les ligueurs de la Somme.

Après avoir remis plusieurs médailles militaires à des Croix de feu récemment décorés, le colonel de la Rocque a procédé à la remise des fanions.

Des discours ont été prononcés par MM. Pagès, président des Croix de feu de la Somme ; Bernard, président des Volontaires nationaux de la Somme et Laroche, des Volontaires nationaux de la Seine.

Puis le colonel de la Rocque, acclamé, a pris la parole. Il a protesté contre la tendance qui consiste à représenter son groupement comme un groupement sur pied de guerre et à le confondre avec les ligues qui brandissent le drapeau rouge.

Il a ajouté : « On nous menace de dissolution, mais si on nous dissoud, nous ne serons pas dissous. Les hommes au pouvoir dépendent de nous, mais nous ne dépendons pas d'eux. Qu'ils fassent leur devoir s'ils ne veulent pas être balayés par la vague de moralité nationale dont le mouvement des Croix de feu est l'émanation. »

La réunion s'est terminée par le chant de la « Marseillaise ». La sortie s'est effectuée sans incident notable et le service d'ordre très important, n'a pas eu à intervenir. Les ligueurs se sont rendus par groupes dans un grand établissement où un casse-croûte leur a été servi.

— Notre marine de guerre —

(Mond. Photo-Presse.)

L'ESCORTEUR DE CONVOIS « LA POMONE »

C'est le premier bâtiment d'une catégorie nouvelle et conçu spécialement en vue de protéger les caravanes à la merci des attaques de croiseurs et de sous-marins. Il sera lancé à Nantes, le mercredi 9 janvier.

Tourcoing

Aujourd'hui, lundi 7 janvier :

Hôtel de Ville : de 9 à 12 h. et de 14 à 17 heures.
Bains : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 19 h. 30.
Bibliothèque communale : de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.
Caisse d'Epargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30.
Marché au Centre : de 9 à 18 h.

L'assistance aux vieillards

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal a fait sien un vœu soumis par M. Inghels, maire, relatif à certaines modifications apportées au fonctionnement des lois d'assistance et qui sont préjudiciables à une marche normale de l'attribution des secours accordés. Voici, d'après les renseignements que nous avons recueillis sur place, un exposé exact de la situation :

« La loi de 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, proclame que tout Français privé de ressources, soit âgé de 70 ans, soit ayant une infirmité ou une maladie reconnue incurable, qui le rend incapable de subvenir à son existence, reçoit l'assistance ».

Pour l'attribution des secours, le Conseil municipal délibère en comité secret sur la totalité des demandes préalablement soumises au Bureau d'assistance prononçant les admissions et réglant les conditions de cette aide.

Ces décisions prises, la liste est tenue à la disposition des intéressés et, en cas de discussion, une commission cantonale arbitre l'incident. Cet arbitrage n'est pas définitif, mais est susceptible de recours devant la Commission centrale.

Cette procédure a l'avantage de permettre au préfet de sauvegarder les intérêts du département et de l'Etat, au cas où le Conseil municipal aurait tendance à se montrer trop libéral.

Ainsi appliquée, la loi de 1905 a donné satisfaction aux intéressés. Mais une loi de février 1934 vient de bouleverser complètement cette façon d'opérer, en enlevant aux Conseils municipaux tout pouvoir de décision.

C'est ainsi que les demandes d'admission au bénéfice des lois d'assistance doivent être adressées à la mairie de la résidence de l'intéressé. Ces demandes sont instruites par le Bureau d'assistance puis transmises avec avis de ce bureau et du Conseil municipal, au « Secrétariat de la Commission cantonale d'admission », qui comprend cinq membres : un juge de paix, le représentant du préfet, un élu du canton voisin, désigné par le Conseil général, le maire le plus ancien de la circonscription et, pour les affaires concernant sa commune, le maire de la commune intéressée. Un recours peut être formé contre la décision de cette commission devant la Commission d'appel du département.

Cette nouvelle disposition soulève les critiques suivantes :

« Les conseillers municipaux et les administrateurs du Bureau d'assistance qui, par leurs fonctions, sont appelés à connaître le mieux, la situation réelle de leurs administrés, sont désaisis de tout pouvoir de décision ; il ne leur est laissé que le droit de voter les crédits nécessaires pour courrir la dépense.

» Cette assistance serait-elle accordée avec équité, cela atténuerait, dans une certaine mesure, l'atteinte ainsi portée à la dignité et au pouvoir des assemblées communales ; or, on a constaté que les commissions cantonales n'ont aucune règle de conduite bien définie : aucun compte n'est tenu des avis émis par les Bureaux d'assistance et les Conseils municipaux pas plus que des directives données par les autorités supérieures ; les rejets et les diminutions du taux d'assistance sont prononcés d'une manière arbitraire, même pour les cas les plus malheureux, sans que les intéressés puissent présenter leur défense, et les maires ont encore l'obligation de signifier ces décisions, dont ils ne connaissent même pas le motif ».

D'autres inconvénients sont encore soulevés par l'application d'une telle loi, notamment en ce qui concerne l'assistance aux ressortissants des pays avec lesquels a été passée une convention d'assistance.

« Cette situation grève démesurément les budgets d'assistance des communes qui ont déjà à faire face aux charges écrasantes résultant du chômage et de véhémentes protestations ont déjà été soulevées ».

Le Conseil municipal a notamment émis un vœu dans lequel il est demandé : « Que le droit d'admission ou de rejet soit conféré aux Conseils municipaux, après avis des Bureaux d'assistance. Que les ressources provenant du travail des vieillards âgés de plus de 70 ans, ainsi que le logement gratuit accordé par un enfant, la possession d'une petite maison, ne puisse en aucun cas, entrer en ligne de compte pour le calcul des ressources qui peuvent être accordés par les enfants au titre de l'assistance ; que le montant des secours accordés par les enfants au titre de la dette alimentaire, vienne en augmentation et non en diminution du taux de l'assistance ; que soit envisagée la possibilité du cumul de l'assistance avec la pension d'accidenté du travail ou la rente au titre des retraites ouvrières et paysannes ; que le chiffre limite des ressources possédées par les postulants, ajoutées à l'allocation d'assistance, soit relevé à 3.600 francs par an pour un vieillard seul et 5.000 francs pour un ménage. Enfin, que le taux de l'allocation soit uniformisé à 100 francs pour tout le département. »

MARCHANDS DE LAIT !

Vous nettoierez rapidement, économiquement, et surtout vous aseptiserez tout votre matériel si vous le lavez au SELCO.d

M. Henri Fauquenoi est nommé chevalier de la Légion d'honneur

Parmi les récentes nominations au grade de chevalier de la Légion d'honneur, nous relevons avec plaisir le nom de M. Henri Fauquenoi, artisan tisserand demeurant, 41, rue du Maréchal-Brune, qui reçoit cette haute distinction en récompense de sa belle conduite pendant la guerre. Appartenant à la classe 1912, M. H. Fauquenoi partit avec le 1er régiment d'infanterie et fut nommé peu après caporal, puis sergent.

M. FAUQUENOI

C'est dans ce grade, qu'il fut blessé à Soupir, en novembre 1914, par une balle.

Aussitôt rétabli, il revint sur le front et fut affecté au 100me régiment d'infanterie, avec lequel il fit toute la campagne, s'y faisant remarquer par son excellent esprit, sa bravoure et son courage. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire les six citations, quatre au régiment, deux au corps d'armée — qui soulignent les mérites de notre concitoyen : rappelons-en deux :

— « Excellent sous-officier, admirable au feu ; a montré les plus belles qualités d'audace au cours de deux contre-attaques, en se portant à la tête de sa section, à la rencontre de l'ennemi, qu'il mit en fuite, en lui infligeant des pertes sérieuses ».

— « S'est porté au secours d'un homme blessé, qui plaçait des fils de fer, à quelques mètres des allemands. Après plusieurs tentatives et malgré un feu violent de l'ennemi, est parvenu à le ramener dans nos lignes ».

M. Fauquoi est titulaire de la médaille militaire, de la croix de guerre, et a été blessé deux fois.

Rentré dans la vie civile, notre concitoyen n'a cessé de se dévouer et a pris place dans plusieurs groupements locaux notamment à la Commission des « Combattants républicains », à l'Association sportive tourquennoise et tout récemment à la tête du Comité des fêtes officielles du 3me secteur (Fin-de-la-Guerre), dont il est le président.

Nous adressons à M. H. Fauquenoi nos vives félicitations.

SELCO NETTOIE N'IMPORTE QUOI
UTILISEZ-LE POUR VOTRE VAISSELLE.
23706d

Un appel de l'Union des Commerçants

Une grande manifestation va avoir lieu demain mardi, à 17 h. 30, salle du Casino, Grand'Rue, à Roubaix. Cette réunion a pour objet de protester contre certains articles de la réforme fiscale qui conduiraient le petit commerce à la ruine s'il ne prenait pas aussitôt sa défense.

L'Union s'associe à la manifestation de Roubaix et elle prie instamment ses membres d'y assister. Il y va de l'intérêt et même de la vie du petit commerce de prouver que tous ses membres sont unis.

Récompenses au titre de l'éducation physique

Des lettres de félicitations ont été adressées à trois de nos concitoyens qui se dévouent à l'éducation physique de la jeunesse : MM. Léon Lefebvre et Henri Collens, de l'Union sportive des sociétés de patronage, et Louis Pottier, instituteur à l'école du Pont de Neuville.

Aux félicitations qui leur ont été adressées, nous joignons les nôtres.

Un vol de viande

Samedi vers 20 h., la police a été alertée par Mme Vve Eugénie Cupen, bouchère, 67, rue de Tourcoing. Un individu s'était introduit dans la boucherie, et s'étant emparé d'une pièce de viande de 4 kilos, avait pris la fuite. Quand Mme Cupen arriva dans son magasin, elle vit l'individu s'éloignant, mais ne put le rattraper. Le préjudice causé pour ce vol s'élève à 80 fr. La police enquête.

Une collision d'autos

Samedi vers 17 h., une collision s'est produite, boulevard Gambetta, à hauteur du n° 355. M. Robert Losfeld, 25 ans, aviculteur, demeurant 360, rue de la Marlinoire, à Wattrelos, se dirigeait en auto vers Roubaix. Arrivé devant le garage situé au n° 355, il obliqua à gauche pour y entrer, quand venant de Roubaix, une auto conduite par M. Raymond Angellière, 38 ans, négociant en modes, demeurant 15, rue Saint-Jacques, roulant à droite de la chaussée, vint heurter la voiture de M. Losfeld, avec une violence assez grande.

Les dégâts matériels de part et d'autre atteignent un chiffre élevé. M. le commissaire du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

Une auto prend feu

Dimanche vers 19 h. 45, l'auto de M. Denis Grau, bijoutier, Grand'Place, a pris feu, place de la Victoire, à la suite d'un retour de flammes.

Les pompiers n'eurent pas à intervenir et les dégâts sont insignifiants.

LA MAUVAISE CHUTE. — Dimanche, vers 9 h. 45, en descendant d'un tramway en marche, Mme Madeleine Bernard, 51 ans, demeurant à Mallaun, rue de Lille, cour Dewez, 11, est tombée sur la chaussée, Grand'Place de Tourcoing, se blessant légèrement.

LA FRAUDE. — Les douaniers de la brigade du Risquons-Tout ont arrêté et déféré à la gendarmerie, Rémi Delmotte, 34 ans, demeurant à Rotheux, 46, rue du Grand-Chemin, et Réginald Wauters, 33 ans, domicilié, 68, Grand'Place, à Leuze, porteurs ensemble de 13 kilos de tabac belge.

CHOCOLAT FAUSTA
Dusart, 214, Bd Gambetta (Pte-Centrale), Tg 22065

MARCQ-EN-BARŒUL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE ROUGES-BARRES

L'important groupement des anciens combattants de Rouges-Barres a tenu son assemblée générale trimestrielle, sous la présidence de MM. Tiberghien, président de la Fédération de Tourcoing, et F. Chauvière, président actif, entourés des membres de la commission.

Après avoir donné lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice écoulé, M. Chauvière présente très aimablement, à la centaine d'anciens combattants présents, M. Tiberghien qui fit ensuite, durant près d'une heure, une intéressante conférence sur la position des A.C. en face des problèmes de l'heure présente et tout particulièrement : le redressement moral du pays.

Une salve d'applaudissements salua, comme il le convenait, cette magistrale causerie du président de la Fédération de Tourcoing ; puis il fut procédé à l'élection de six membres de la commission.

MM. Desquiens, Ernout et Gheqquière, membres sortants, furent réélus, tandis que MM. Chantry, Muller, Huvenne, Ferlier et George, qui se présentaient pour la première fois, étaient élus à l'unanimité des membres présents.

Le président, M. Chauvière, prit ensuite la parole pour rappeler le petit coupe intime réservé strictement aux seuls anciens combattants et qui aura lieu le samedi 19 janvier, à 20 h., au siège : Ferme de Rouges-Barres. Le prix sera de 5 francs par personne et les A.C. devront se faire inscrire au siège où la liste d'adhésions est déjà affichée.

POINTAGE DES CHOMEURS. — Pour décharger les chômeurs des stationnements inutiles, le pointage aura lieu dans l'ordre alphabétique ci-après, à partir de 8 janvier. (Les chômeurs sont priés de s'y conformer dans leur intérêt comme dans l'intérêt des services municipaux) Pointage du matin : de 10 h. à 11 h. 15, lettres A à D ; de 10 h. 30 à 10 h. 30, lettres E à N ; de 10 h. 30 à 10 h. 45, lettres O à Z. Pointage de l'après-midi : de 15 h. à 15 h. 15, lettres A à D ; de 15 h. 15 à 15 h. 30, lettres E à N ; de 15 h. 30 à 15 h. 45, lettres O à Z.

Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 7 janvier 1935 N° 36.

CHIPETTE ET LUI

PAR DYVONNE

Une erreur matérielle s'étant produite dans la mise en page des deux dernières colonnes de feuilleton n° 35, nous reprenons le texte à partir de l'endroit altéré :

...A ces prières elle était demeurée sourde, incrédule. Mais si la Blanchot n'était plus sur son chemin, ainsi qu'on le lui affirmait, lui était-il encore permis de douter ?

A ce moment, on frappa à la porte du salon. C'était la duchesse. Sans un mot, Jocelyne lui tendit la lettre de son mari. Lady Helster en prit connaissance puis, levant ses beaux yeux sur la jeune femme, dit simplement :

— Alors, Chipette, c'est fini, nous nous séparons demain ?

Chipette éclata en sanglots :

— Non, dit-elle, vous avez été trop bonne pour moi, je ne puis pas me séparer de vous !

La duchesse bondit en répondant :

— Ah ! fillette, ne repoussez pas le but que nous avons tous cherché à atteindre et, même si vous n'avez plus d'enthousiasme pour Gérard, il faut le suivre.

— Et le meeting ? Je ne suis pas disqualifiée et j'ai promis de participer au circuit de Lombardie.

— Mais, par contre, vous avez juré de suivre votre mari en tous lieux.

— Et ma Bugatti ?

— Elle est en loques, dit la duchesse en riant. Cette brave petite voiture n'a pas voulu s'opposer à votre départ.

— Madame, s'écria Jocelyne avec indignation, je prends mon travail au sérieux, moi !

Lady Helster lui dit avec gravité :

— Mon enfant, nous vous avons admirée quand, sans vous laisser abattre par l'abandon de Gérard, vous avez décidé, en vaillante petite Française d'aujourd'hui, de vous faire une situation indépendante. C'est de grand cœur que sir Edgar vous a acheté une voiture. Mais nous espérions bien qu'elle ne vous servirait jamais à rien. Et je vous le dis : vous aimez votre mari. Tout le crie en vous. Depuis que vous l'avez revu à Florence, vous avez embelli comme un jeune arbre qui au printemps se couvre de fleurs et depuis la nuit du bal — votre nuit florentine, ô Jocelyne — vous pensez tant d'heures à rêver que je vous le dis encore une fois : petite fille, vous l'aimez, votre beau Gérard, vous l'aimez et vous avez raison. Il le mérite.

Chipette avait écouté cela les yeux clos ; elle revoyait son arrivée à Florence, les émotions éprouvées chaque fois qu'ils se rencontraient, le bref enchantement de la nuit florentine et, quelques heures plus tôt, le trouble à le voir penché au-dessus d'elle après l'accident de l'autodrome. Et soudain elle ouvre ses yeux où luisent des flammes et s'écrie :

— Non, non, je ne l'aime pas !

Puis, courant se blottir sur le cœur de la duchesse, elle murmure, éperdue :

— Je l'adore !

Elle ne pensait plus du tout à Augusta...

***

Et dès cette minute, ce fut la course au passeport. Heureusement, les Foringham avaient des relations. Le soir même on téléphona. De grands personnages furent alertés. La journée du lendemain parut s'effondrer dans le tourbillon des préparatifs. Il y eut un échange de télégrammes entre Jocelyne et sa mère invitée à passer le prochain hiver au Caire. Les malles s'ajoutaient aux malles. Il fallut placer les cadeaux : un service à thé anglais en argent offert par le duc, un nécessaire de toilette en ivoire, donné par la duchesse, et toutes sortes d'autres bagatelles.

Toutefois, Jocelyne n'avait pas répondu un seul mot à son mari.

— Et le cher oncle Wilson, disait Chipette désolée, j'aurais tant voulu le revoir, le remercier. Madame, vous avez été pour moi une fée et lui a été mon bon génie.

— Je vais lui télégraphier à Rome, répondit lady Helster. Votre train s'arrête cinquante minutes dans la capitale avant de repartir pour Naples. Sir Edgar aura le temps de vous voir tous les deux. Il sera bien heureux de votre réconciliation.

Enfin tout fut prêt, mais tellement à la dernière minute que Jocelyne arriva à la gare au moment où l'on fermait les portières du train pour Naples. A contre-voie, elle sauta sur un marchepied, ouvrit une portière et fut dans le coupé juste au moment où le convoi s'ébranlait.

Penchée à la portière, elle adressait les derniers signes au duc et à la duchesse, à cette Florence si âpre et si douce où l'amour avait éclos.

Et quand elle ne vit plus la Ville du Lys, elle se rejeta en arrière et soudain sursauta.

— Oh ! dit-elle suffoquée, c'est un piège abominable !

Mais au même instant Gérard qui l'avait aperçue de loin, venait vers elle, pâle de joie.

— Vous, vous, Jocelyne. Je meurs de bonheur !

Elle répondit cabrée :

— Laissez-moi ! Jusqu'au bout vous m'aurez donc trahie ! mais je vais descendre à la prochaine station.

Stupéfait, il demanda :

— Je vous en supplie, expliquez-vous

— Vous auriez dû au moins choisir un autre compartiment !

Elle en désignait un derrière elle, où Gérard n'avait pas encore mis les pieds. Intrigué, il y jeta un coup d'œil et retint une exclamation.

Augusta Blanchot était là, assise sur la banquette leur tournant le dos.

Alors une angoisse terrible glaça Gérard. Elle les avait donc suivis ? Dans quel esprit ? N'avait-elle pas dit la veille qu'elle saurait le garder revolver au poing s'il le fallait ? Ses pressentiments redoublèrent. En une seconde, il imagina le drame si difficile parfois à empêcher avec ces armes sournoises : Jocelyne, sa chérie, son amour, atteinte par une balle, expirant dans ses bras ! On peut tout redouter de semblables furies. Le danger pour lui ne comptait pas, mais Jocelyne, sa petite...

Placé devant sa femme, il ne quittait pas la